

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3540

25 novembre 2014

### SOMMAIRE

Brigit Holding S.A. ....	169910	Landsbanki Luxembourg S.A. ....	169876
Dafode S.A. ....	169920	LCO1 S.A. ....	169877
Dakimo II S.A. ....	169920	Leadership Institute GmbH ....	169879
Dasar S.A. ....	169920	Leonberg Finance S.à r.l. ....	169879
Ergoshop Benelux S.à r.l. ....	169874	LIM Investment S.A. ....	169877
Eurowind S.A. ....	169875	L+M International S.à r.l. ....	169883
Everybody's Darling S.A. ....	169875	LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l. ....	169876
Ficofi Partners S.A. ....	169874	LUX 37 Starlight Eur S.à r.l. ....	169915
Ficofi Partners S.A. ....	169874	Lux 43 Starlight GBP S.à r.l. ....	169879
Fieldcustom S.à r.l. ....	169874	LuxCo 41 S.à r.l. ....	169875
Fluid Lux S.à r.l. ....	169875	Luxco Holdings CEP II S. à r.l. ....	169878
Forseti Acquisitions S.A. ....	169874	Luxinva S.A. ....	169878
Holdun S.A. ....	169881	Lux Star International S.à r.l. ....	169876
Hyper Iron S.A. ....	169880	Manival S.A. SPF ....	169877
Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.) ....	169880	Melio Luxembourg International S.à r.l. ....	169878
Investeringer Danmark S.à r.l. ....	169879	.....	169878
Investia ....	169880	Monceau Participations S.A. ....	169891
Investindustrial Holdings S.A. ....	169881	Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l. ....	169877
Janac Investors S.à r.l. ....	169880	.....	169877
Jars Finances ....	169882	Morgan Stanley Moselle S.à r.l. ....	169878
Kalinde S.A. ....	169881	Recovery Opportunities S.à r.l. ....	169897
Katoomba S.A. ....	169881	Ruffer Protection Strategies ....	169919
La Compagnie des Moulins S.A. ....	169876	Whitehall French RE 1 S.à r.l. ....	169917

**Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169058/10.

(140192829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Fieldcustom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.408.

Die Koordinierten Statuten vom 24. September 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169043/10.

(140193427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Findel, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Forseti Acquisitions S.A.

Référence de publication: 2014169048/11.

(140192715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

Les comptes consolidés annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169059/11.

(140193000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Ergoshop Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERGOSHOP BENELUX S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169021/12.

(140193414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Eurowind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 139.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROWIND S.A.

Référence de publication: 2014169036/10.

(140193628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---

**Everybody's Darling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.  
R.C.S. Luxembourg B 153.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014169038/10.

(140193525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---

**Fluid Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.530,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 169.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.*

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2014169047/13.

(140193336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---

**LuxCo 41 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 130.925.

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu avec effet au 31 août 2014 entre Claes Goran Nordstöm, Aktiebolaget Äpplet et AB Grundstenen 148 446:

Claes Goran Nordstöm et Aktiebolaget Äpplet ont cédé la totalité de parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à AB Grundstenen 148 446, une société créée et régie par la loi de Suède, numéro d'immatriculation 556974-7495, ayant son siège social à c/o Residenset AB, Viktor Rydbergsgatan 14, 411 32 Göteborg, Suède.

Suite au dit contrat les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- AB Grundstenen 148 446 détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

*Pour la Société*

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

*Gérant*

Référence de publication: 2014169885/21.

(140193872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169876/9.

(140194254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**La Compagnie des Moulins S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 112.865.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société LA COMPAGNIE DES MOULINS S.A., n° RCS Luxembourg B 112.865, en date du 28 février 2006 a été dénoncée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIR LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014169886/11.

(140194323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Landsbanki Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 78.804.

Le liquidateur de la société anonyme Landsbanki Luxembourg S.A. en liquidation judiciaire, établie et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, a transféré le siège social à L-2229 Luxembourg, 2 rue du Nord en date du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société en liquidation*

Yvette HAMILIUS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014169890/14.

(140194142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 188.690.

**EXTRAIT**

- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 30 octobre 2014 que Lone Star Capital Investments S.à r.l., associé unique de la Société, a cédé cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) euros chacune, représentant 100% du capital social de la Société, à LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188002 (Eve Holdings).

- Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 30 octobre 2014, Eve Holdings est désormais l'associé unique de la Société et détient les cent (100) parts sociales composant le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169904/20.

(140193736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**LIM Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 63.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169899/10.

(140193706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**LCO1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.622.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2014*

- Le siège social de la société est transféré du 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014169893/11.

(140194042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Mont Blanc Sports Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.865.348,90.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.776.

## EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169923/15.

(140194200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

*Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2014*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Mademoiselle Kalliopi FOURNARI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014169914/18.

(140193977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169879/9.

(140193812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Luxinva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 128.373.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169880/10.

(140193994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Les statuts coordonnés au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014169919/12.

(140193990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Morgan Stanley Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.879.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2014*

Le 30 octobre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Stefan KOCH, né le 15 octobre 1978 à Berlin, Allemagne, ayant comme adresse la suivante: 37, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Ian McMAHON, gérant classe A

Monsieur Stefan KOCH, gérant classe A

Monsieur Jonathan Tye LEBOW, gérant classe A

Monsieur Paul MOUSEL, gérant classe B

Monsieur Jean-Marc UEHERECKEN, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Morgan Stanley Moselle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014169924/23.

(140193961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Leonberg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.064.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014169895/9.  
(140193853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Leadership Institute GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Unden.  
R.C.S. Luxembourg B 140.386.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014169894/11.  
(140194459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Investeringer Danmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.035.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicholas Andrew John Livesey, avec adresse au 7/6, Roseberry Place, NSW 2041 Balmain, Australie, au mandat de gérant B, avec effet au 15 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Stephen Socrates Mentzines, avec adresse au 1/1, Andrew Street Bronte, NSW 2024 Sydney, Australie de son mandat de gérant B, avec effet au 15 octobre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170459/15.

(140194556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Lux 43 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue de Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 188.746.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 30 octobre 2014 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 186115.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Lux Master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka  
Gérant

Référence de publication: 2014169877/19.

(140194248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Investia, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.217.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 165.342.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170473/9.

(140195129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.950.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014170458/11.

(140195014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Hyper Iron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.326.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014170456/12.

(140194631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Janac Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

—  
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 18 décembre 2013, le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur LO PRESTI Ludovic: 2.500 parts sociales,

- Monsieur LEVEUGLE Jean-Bernard: 2.500 parts sociales,

Total des parts: 5.000 parts sociales.

Et il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Janac Investors Sàrl tenue au siège social de la société le 28 octobre 2014 que:

- Sont nommer en tant que gérants, Monsieur Ludovic LO PRESTI, né le 29 mai 1980 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, et Monsieur Jean-Bernard LEVEUGLE, né le 23 novembre 1969 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

*Pour Janac Investors Sàrl*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014170484/22.

(140194623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.



**Holdun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 55.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170453/10.

(140194592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.872.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014170474/11.

(140194866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Katoomba S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.609.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 novembre 2014*

Il est à noter que Monsieur Dominique DELABY, administrateur unique de KATOOMBA S.A.. a été révoqué avec effet immédiat.

Nomination d'un administrateur unique en remplacement de l'administrateur unique actuellement en poste

Monsieur Yvon HELL, née le 30/06/1957 à Strasbourg (France), demeurant L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170490/15.

(140194640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Kalinde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 91.517.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 novembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014170489/18.

(140195421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Jars Finances, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 186.857.

L'an deux mil quatorze, le premier octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement au 91, rue Cents L-1319 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1. M. Romain Jean-Pierre EL ADRAOUI, Responsable produits - chef de projet, né le 9 mai 1987 à Angers (France), demeurant au 1 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

2. Mme Jacqueline GAMBILLON épouse EL ADRAOUI, femme au foyer, née le 16 octobre 1963 à Angers (France), demeurant au 1 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

3. M. Abderrazzak EL ADRAOUI, Directeur Risques Solutions Informatiques, né le 1<sup>er</sup> janvier 1959 à Marrakech (Maroc), demeurant au 1 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

4. Mlle Sahra EL ADRAOUI, salariée en restauration, née le 4 janvier 1993 à Angers (France), demeurant au 4, rue Jean de la Fontaine F-44000 Nantes (France) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 janvier 2014,

en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 18 septembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparant, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés (les «Associés») représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "JARS FINANCES" ayant son siège social au 17, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1814 du 11 juillet 2014,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 186.857 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés transfèrent le siège social de la Société à l'intérieur de la Commune de Luxembourg, soit au 91, rue des Cents L-1319 Luxembourg.

*Deuxième résolution:*

Les Associés modifient l'objet social de la Société et, par conséquent, modifie l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet d'effectuer pour son propre compte les activités suivantes: procéder à l'achat ou à l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la protection, la prolongation, l'exploitation commerciale, l'usage ou la concession de l'usage, la valorisation, la réalisation par voie de vente, de cession d'échange, ou autrement, à Luxembourg ou ailleurs, de toute propriété intellectuelle incluant notamment mais non-exclusivement les marques de fabrique ou de commerce, brevets, droits d'auteurs, noms de domaine, programmes et licences informatiques, dessins et modèles, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle, licences, procédés de production relevant du secret commercial, projets, autres droits similaires et concessions. Elle peut également apporter des modifications, appliquer, utiliser et fabriquer des produits dans le cadre de licences, exploiter et octroyer des licences ou avantages y afférents, investir des moyens financiers dans les essais, tests et amélioration des brevets, des inventions ou des droits intellectuels ou commerciaux que la Société pourrait acquérir ou exploiter de manière directe ou indirecte, seule ou en partenariat.

La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières». La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2014. LAC/2014/46590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170485/75.

(140194374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**L+M International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.451.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-three of October.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned

THERE APPEARS:

1. IK VII N°1 Limited Partnership
2. IK VII N°2 Limited Partnership
3. IK VII N°3 Limited Partnership
4. IK VII N°4 Limited Partnership

governed under the Law of England and Wales,

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA,

The founders are here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a Société à responsabilité limitée ("the Company") which she declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a Société à responsabilité limitée, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August 1915 on commercial companies on "Sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "L+M International S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage,

develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.**

8.1 The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorized and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, will be complied with.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted either by ordinary mail, electronic mail, telefax, cable, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Meetings held by these means will be deemed held at the registered office.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened.

The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature

#### **Shareholders decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held at the registered office or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividend

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article twenty, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

#### Subscription / Payment

Thereupon IK VII Limited, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs. Catherine Dessoy by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of IK VII N°1 Limited Partnership, IK VII N°2 Limited Partnership, IK VII N°3 Limited Partnership, IK VII N°4 Limited Partnership to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares which will be allocated as follows, and to have them fully paid up by payment in cash:

	Number of shares	Shares Nominal (EUR)
IK VII N°1 Limited Partnership .....	3,789	3,789.-
IK VII N°2 Limited Partnership .....	2,768	2,768.-
IK VII N°3 Limited Partnership .....	3,157	3,157.-
IK VII N°4 Limited Partnership .....	2,786	2,786.-
TOTAL .....	12,500	12,500.-

so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) as was certified to the undersigned notary.

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

#### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

- Mr. Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31 December 1971 in Mirfield, United Kingdom;

- Mr. Shaun Johnston, with professional address at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, born on the 14 June 1965 in Birmingham, United Kingdom;

- Mrs. Sandrine Anton, with professional address at L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, born on the 21 June 1972 in Algrange, France;

- Mrs. Catherine Dessoï, with professional address at 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, born on the 14 December 1963 in Namur, Belgium.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office in L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU:

1. IK VII N°1 Limited Partnership
2. IK VII N°2 Limited Partnership
3. IK VII N°3 Limited Partnership
4. IK VII N°4 Limited Partnership

régis par le droit anglais,

agissant tous in fine à travers IK VII Limited, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3<sup>rd</sup> Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA.

Fondateurs ici représentés par Maître Catherine Dessoï, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la "Société") qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "L+M International S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.



Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, transmis par courrier simple, courrier électronique, télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes y prenant part, d'entendre chacune d'elles. La participation aux réunions tenues par ces moyens de communication est équivalente à la participation en personne à ces réunions. Les réunions tenues par ces moyens seront considérées comme tenues au siège social.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir qu'autant qu'au moins une majorité des gérants est présente ou représentée aux réunions du conseil de gérance. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les gérants en personne. Une telle approbation peut être exprimée sur un seul ou plusieurs documents envoyés par fax ou par e-mail. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées à un conseil de gérance dûment convoqué. La date de telles résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra au siège social ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dividendes intérimaires

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article 20, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un

récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Souscription / Libération*

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

IK VII Limited, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Dessoy en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de IK VII - N°1 Limited Partnership, IK VII - N°2 Limited Partnership, IK VII - N°3 Limited Partnership et IK VII - N°4 Limited Partnership, 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	Nombre de parts	Capital souscrit (EUR)
IK VII N°1 Limited Partnership .....	3,789	3,789.-
IK VII N°2 Limited Partnership .....	2,768	2,768.-
IK VII N°3 Limited Partnership .....	3,157	3,157.-
IK VII N°4 Limited Partnership .....	2,786	2,786.-
TOTAL .....	12.500	12.500.-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Andrew Townend, demeurant professionnellement Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, Royaume Uni, né le 31 décembre 1971 à Mirfield, Royaume Uni;

- Monsieur Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Iles Anglo Normandes, né le 14 juin 1965 à Birmingham, Royaume Uni;

- Madame Sandrine Anton, avec adresse professionnelle à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie, née le 21 juin 1972 à Algrange, France;

- Madame Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31 rue d'Eich L-1461 Luxembourg, née le 14 décembre 1963 à Namur, Belgique.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-3364 Leudelange, 1 rue de la Poudrerie.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49914. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170502/422.

(140194603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

### **Monceau Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 187.882.

—  
*Rectificatif du 20/06/2014 L140102745*

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Mutuelle Centrale de Réassurance, une société d'assurance mutuelle régie par les lois françaises, ayant son siège social au 65, rue Monceau - 75008 Paris, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 775 364 383, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Gilles DUPIN, né le 1<sup>er</sup> février 1955 à Paris (France), et ayant son adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations (convertibles ou non), créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations (convertibles ou non) et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Monceau Participations S.A.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

**Art. 9. Cession et Transmission des actions.**

9.1. Les cessions ou transmissions d'actions détenues sont libres si la Société a un Actionnaire unique. Si la Société a plusieurs Actionnaires, les actions sont librement cessibles entre Actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires que dans les conditions prévues aux articles 9.1.1 et 9.1.2 ci-après.

9.1.1. Droit de préemption

Les Actionnaires bénéficient d'un droit de préemption en cas de transfert de propriété, quel qu'en soit le moyen, des actions détenues par un Actionnaire à des non-actionnaires.

En conséquence, tout Actionnaire qui désirerait vendre tout ou partie des actions qu'il détient, devra notifier son projet aux autres Actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception en leur faisant connaître le nombre d'actions qu'il désire vendre, les nom(s), prénom(s), et domicile de la personne à qui il désire les vendre, la nature de la mutation et le prix convenu par lui avec le cessionnaire envisagé; la notification devra également faire état de l'adhésion expresse du cessionnaire envisagé aux dispositions des présents Statuts sans restriction.

Cette notification vaut offre de cession aux prix et conditions convenus entre l'Actionnaire vendeur et le cessionnaire envisagé par ledit Actionnaire vendeur. Les Actionnaires disposeront, pendant un délai de trente (30) jours à compter de la réception par eux de la lettre recommandée mentionnée ci-dessus, d'un droit de préférence pour acheter les actions en vente et ce, au même prix que celui convenu entre l'Actionnaire vendeur et le cessionnaire envisagé par ledit Actionnaire vendeur. Ils devront notifier leurs intentions à l'Actionnaire vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si les demandes d'achat faites dans ces conditions par les Actionnaires représentent ensemble un nombre d'actions supérieur à celui des actions offertes, la répartition de ces actions se fera au prorata du nombre d'actions qu'ils possèdent, compte tenu des actions offertes à la vente; les rompus éventuels seront attribués à la fraction la plus élevée. Les Actionnaires auront toutefois la possibilité de se mettre d'accord entre eux sur le nombre d'actions que chacun achètera.

Dans le cas où les droits de préemption ne seraient pas exercés pour la totalité des actions offertes, l'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, en avisera sans délai l'Actionnaire cédant. Le cessionnaire pressenti devra, le cas échéant, être agréé dans les conditions visées à l'article 9.1.2 ci-dessous.

9.1.2. Agrément

Les actions ne peuvent être cédées à titre onéreux ou transmises à titre gratuit à des non-actionnaires qu'avec le consentement d'un ou plusieurs Actionnaires représentant la totalité du capital social. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, nue-propriété ou l'usufruit des actions. Ces dispositions visent également toutes cessions de droits de souscription lors d'une augmentation de capital en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Le projet de cession est notifié, avec demande d'agrément, à la Société et à chacun des Actionnaires, lesquels doivent se prononcer dans un délai de trois mois à partir de la réception de la notification de cession, étant noté que l'absence de réponse endéans ce délai vaudra refus d'agrément.

L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, prend toutes dispositions nécessaires pour consulter les Actionnaires sur ce projet, selon les formes prévues par les présents Statuts.

Si l'agrément est refusé, les Actionnaires ont de nouveau la possibilité d'acquérir les actions concernées. Lorsque plusieurs d'entre eux veulent acquérir au total un nombre d'actions excédant celui des actions à acheter, il est procédé, sauf convention contraire entre les intéressés, à une réduction de leurs demandes tenant compte du droit de chacun d'entre eux d'acquérir à proportion du nombre d'actions qu'il détenait antérieurement par rapport à celui des actions détenues par l'ensemble des acheteurs. S'il reste, après cette première opération, des actions non attribuées, celles-ci sont réparties dans la même proportion entre les acheteurs dont la demande n'a pas été entièrement servie.

A défaut d'acquisition des actions par les Actionnaires dans le cadre du paragraphe précédent, la Société s'engage à trouver un tiers acquéreur, ou, à défaut, à procéder au rachat de ces actions en vue de leur annulation, et ce dans le respect des conditions exigées par la Loi pour l'acquisition par une société de ses propres titres. Les dispositions des deux premiers alinéas du présent article sont applicables à la désignation du tiers acquéreur qui, le cas échéant, doit être agréé par un ou plusieurs Actionnaires représentant la totalité du capital social.

Le nom du ou des acquéreurs proposés, Actionnaires ou tiers, ou l'offre de rachat par la Société, ainsi que le prix offert sont notifiés au cédant. En cas de contestation sur le prix, celui-ci est fixé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par l'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration (le cas échéant) de la Société. Les frais de l'expertise sont à la charge de la partie qui l'a demandée.

Sauf convention contraire entre les parties, le prix d'achat ou de rachat est payé comptant.

Toutes les dispositions qui précèdent s'appliquent sans préjudice de l'Actionnaire cédant de renoncer à son projet et de conserver ses actions, à condition que sa renonciation soit notifiée à la Société avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle il a eu notification de toutes les indications prévues à l'alinéa précédent, y compris, le cas échéant, le prix déterminé par expertise.

Dans tous les cas où les actions sont acquises soit par des Actionnaires, soit par des tiers, ou rachetées par la Société, si l'Actionnaire cédant refuse de signer l'acte de cession après avoir été mis en demeure de le faire, la mutation est régularisée d'office par l'administrateur unique ou par le Conseil d'Administration, le cas échéant, ou encore par le représentant de la Société spécialement habilité à cet effet, qui signera en son lieu et place l'acte de cession. A cet acte qui relate la procédure suivie, sont annexées toutes pièces justificatives.

9.2. L'Actionnaire dont le contrôle est modifié au sens de l'article 49bis de la Loi doit, dès cette modification, en informer les autres Actionnaires.

A compter de la notification de la modification, l'assemblée générale des Actionnaires dispose d'un (1) mois pour se prononcer sur les conséquences à tirer de cette modification et en informer l'intéressé. Si cette modification ne reçoit pas l'agrément de l'intégralité des Actionnaires, l'intéressé est exclu de la Société. Dans une telle hypothèse, les Actionnaires ont la possibilité d'acquérir les actions de l'Actionnaire exclu. Lorsque plusieurs d'entre eux veulent acquérir au total un nombre d'actions excédant celui des actions à acheter, il est procédé, sauf convention contraire entre les intéressés à une réduction de leurs demandes tenant compte du droit de chacun d'eux d'acquérir à proportion du nombre d'actions qu'il détenait antérieurement par rapport à celui des actions détenues par l'ensemble des acheteurs. S'il reste, après cette première opération, des actions non attribuées, celles-ci sont réparties dans la même proportion entre les acheteurs dont la demande n'a pas été entièrement servie.

A défaut d'acquisition des actions par les Actionnaires dans le cadre du paragraphe précédent, la Société s'engage à trouver un tiers acquéreur, ou, à défaut, à procéder au rachat de ces actions en vue de leur annulation, et ce dans le respect des conditions exigées par la Loi pour l'acquisition par une société de ses propres titres. Les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 9.1.2 sont applicables à la désignation du tiers acquéreur qui, le cas échéant, doit être agréé par un ou plusieurs Actionnaires représentant la totalité du capital social.

En cas de contestation sur le prix des actions, celui-ci est déterminé sur base de la valeur de marché de la Société telle que déterminée par le réviseur d'entreprises de la Société, ou à défaut, par un réviseur d'entreprises nommé par le Conseil d'Administration à cet effet. Les frais de l'expertise sont à la charge de la partie qui l'a demandée.

Sauf convention contraire entre les parties, le prix d'achat ou de rachat est payé comptant.

### Chapitre III. Administration

**Art. 10. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

11.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

11.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

11.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté, le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 15. Gestion journalière.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 16. Responsabilité, indemnisation.** Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas

droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 17. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Si la Société est composé d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à quatorze heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvré précédent à la même heure.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 20. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 21. Procédure, vote.**

21.1. Chaque action donne droit à une voix.

21.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

21.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

21.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

21.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

21.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

21.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Chapitre V. Surveillance

**Art. 22. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou un réviseur d'entreprises. Le commissaire aux comptes et/ou le réviseur d'entreprises sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes et/ou le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Le cas échéant, le réviseur d'entreprises peut être révoqué pour justes motifs par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

#### Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 23. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VIII. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription*

Toutes les vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune ont été souscrites par Mutuelle Centrale de Réassurance, précitée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ cinq mille neuf cent cinquante Euros (EUR 5.950.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur.
2. La personne suivante est nommée en tant qu'Administrateur unique de la Société:



- Monsieur Gilles DUPIN, né le 1<sup>er</sup> février 1955 à Paris (France), et ayant son adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. MAZARS Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est appelée aux fonctions de Réviseur d'entreprises.

4. Le mandat de l'Administrateur et du Réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2014.

5. Le siège social de la Société est établi au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. DUPIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2014. Relation: ECH/2014/1134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169240/337.

(140193475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

### **Recovery Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 148.096,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.399.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund Offshore Master LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC, a limited liability corporation constituted under the laws of Delaware, United States of America, and whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus PE GP LLC);

2. Solus Recovery Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Recovery Fund LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC;

3. Solus Core Opportunities Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Core Opportunities Fund LP), acting by its general partner Solus Advisors LLC, a limited liability corporation constituted under the laws of Delaware, United States of America, and whose registered office is at the same address (Solus Advisors LLC);

4. Solus Recovery Fund II Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund II Master LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC;

5. Solus Recovery LH Fund LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery LH Fund LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC;

6. Solus Recovery Fund III Master LP, a limited partnership constituted under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Solus Recovery Fund III Master LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC;

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 1 LP), acting by its general partner Solus Advisors LLC; and

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle

County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 2 LP), acting by its general partner Solus PE GP LLC,

hereby all represented by Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing parties are all the shareholders (the Shareholders) of Recovery Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred ten thousand five hundred ninety-six Euro (EUR 110,596), with its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 188399 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 2 July 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2064, dated 6 August 2014.

B The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

C The Shareholders, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all of the items of the following agenda:

*Agenda:*

1 To create three (3) further classes of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely (i) the redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class B (the Class B Tracking Shares), (ii) the redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class C (the Class C Tracking Shares) and (iii) the redeemable tracking shares (*parts sociales*) of class D (the Class D Tracking Shares).

2 To increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500) so as to raise it from its current amount of one hundred ten thousand five hundred ninety-six Euro (EUR 110,596) represented by one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096) represented by one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3 To issue twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed amended articles of association of the Company in the form attached to the relevant powers of attorney (the Amended Articles).

4 To accept the subscription of such newly issued Class B Tracking Shares as follows:

a) One thousand five hundred forty-two (1,542) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund Offshore Master LP Class B Tracking Shares), by Solus Recovery Fund Offshore Master LP, by a contribution in cash of a total amount of one thousand five hundred forty-two Euro (EUR 1,542), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund Offshore Master LP Class B Tracking Shares to Solus Recovery Fund Offshore Master LP;

b) Five hundred forty-six (546) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund LP Class B Tracking Shares), by Solus Recovery Fund LP, by a contribution in cash of a total amount of five hundred forty-six Euro (EUR 546), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund LP Class B Tracking Shares to Solus Recovery Fund LP;

c) Seven hundred four (704) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Core Opportunities Fund LP Class B Tracking Shares), by Solus Core Opportunities Fund LP, by a contribution in cash of a total amount of seven hundred four Euro (EUR 704), and to allocate the newly issued Solus Core Opportunities Fund LP Class B Tracking Shares to Solus Core Opportunities Fund LP;

d) One thousand six hundred twenty (1,620) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund II Master LP Class B Tracking Shares), by Solus Recovery Fund II Master LP, by a contribution in cash of a total amount of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund II Master LP Class B Tracking Shares to Solus Recovery Fund II Master LP;

e) Four hundred eighty-five (485) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery LH Fund LP Class B Tracking Shares), by Solus Recovery LH Fund LP, by a contribution in cash of a total amount of four hundred eighty-five Euro (EUR 485), and to allocate the newly issued Solus Recovery LH Fund LP Class B Tracking Shares to Solus Recovery LH Fund LP;

f) Two hundred forty-two (242) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund III Master LP Class B Tracking Shares), by Solus Recovery Fund III Master LP, by a contribution in cash of

a total amount of two hundred forty-two Euro (EUR 242), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund III Master LP Class B Tracking Shares to Solus Recovery Fund III Master LP;

g) Four hundred thirty-four (434) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 1 LP Class B Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 1 LP, by a contribution in cash of a total amount of four hundred thirty-four Euro (EUR 434), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 1 LP Class B Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 1 LP;

h) Six hundred ten (610) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 2 LP Class B Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 2 LP, by a contribution in cash of a total amount of six hundred ten Euro (EUR 610), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 2 LP Class B Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 2 LP;

i) Two hundred fifty-seven (257) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 3 LP Class B Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 3 LP, a limited partnership constituted under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Opportunities Fund 3 LP), acting by its general partner Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, a limited liability corporation constituted under the laws of Delaware, United States of America, and whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC), by a contribution in cash of a total amount of two hundred fifty-seven Euro (EUR 257), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 3 LP Class B Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 3 LP;

j) Four thousand eight hundred ninety-nine (4,899) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Sola Ltd Class B Tracking Shares), by Sola Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Sola Ltd), by a contribution in cash of a total amount of four thousand eight hundred ninety-nine Euro (EUR 4,899), and to allocate the newly issued Sola Ltd Class B Tracking Shares to Sola Ltd;

k) Three (3) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Investment Co II LLC Class B Tracking Shares), by Solus Investment Co II LLC, a limited liability corporation incorporated under the laws of Delaware, United States of America, whose registered office is at CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, United States of America (Solus Investment Co II LLC), by a contribution in cash of a total amount of three Euro (EUR 3), and to allocate the newly issued Solus Investment Co II LLC Class B Tracking Shares to Solus Investment Co II LLC; and

l) One thousand one hundred fifty-eight (1,158) Class B Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Ultra Master Ltd Class B Tracking Shares), by Ultra Master Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands (Ultra Master Ltd), by a contribution in cash of a total amount of one thousand one hundred fifty-eight Euro (EUR 1,158), and to allocate the newly issued Ultra Master Ltd Class B Tracking Shares to Ultra Master Ltd.

5 To accept the subscription of such newly issued Class C Tracking Shares as follows:

a) One hundred twenty-three (123) Class C Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund III Master LP Class C Tracking Shares), by Solus Recovery Fund III Master LP, by a contribution in cash of a total amount of one hundred twenty-three Euro (EUR 123), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund III Master LP Class C Tracking Shares to Solus Recovery Fund III Master LP;

b) Five thousand four hundred forty-six (5,446) Class C Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 1 LP Class C Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 1 LP, by a contribution in cash of a total amount of five thousand four hundred forty-six Euro (EUR 5,446), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 1 LP Class C Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 1 LP; and

c) Six thousand nine hundred thirty-one (6,931) Class C Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 2 LP Class C Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 2 LP, by a contribution in cash of a total amount of six thousand nine hundred thirty-one Euro (EUR 6,931), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 2 LP Class C Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 2 LP.

6 To accept the subscription of such newly issued Class D Tracking Shares as follows:

a) One hundred forty-seven (147) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund II Master LP Class D Tracking Shares), by Solus Recovery Fund II Master LP, by a contribution in cash of a total amount of one hundred forty-seven Euro (EUR 147), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund II Master LP Class D Tracking Shares to Solus Recovery Fund II Master LP;

b) Two thousand thirty (2,030) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery Fund III Master LP Class D Tracking Shares), by Solus Recovery Fund III Master LP, by a contribution in cash of a total amount of two thousand thirty Euro (EUR 2,030), and to allocate the newly issued Solus Recovery Fund III Master LP Class D Tracking Shares to Solus Recovery Fund III Master LP;

c) Four thousand four hundred seventy-five (4,475) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 1 LP Class D Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 1 LP, by a contribution in cash of a total amount of four thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 4,475), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 1 LP Class D Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 1 LP;

d) Five thousand seven hundred seventy-eight (5,778) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Opportunities Fund 2 LP Class D Tracking Shares), by Solus Opportunities Fund 2 LP, by a contribution in cash of a total amount of five thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 5,778), and to allocate the newly issued Solus Opportunities Fund 2 LP Class D Tracking Shares to Solus Opportunities Fund 2 LP; and

e) Seventy (70) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Solus Recovery LH Fund LP Class D Tracking Shares), by Solus Recovery LH Fund LP, by a contribution in cash of a total amount of seventy Euro (EUR 70), and to allocate the newly issued Solus Recovery LH Fund LP Class D Tracking Shares to Solus Recovery LH Fund LP.

7 To amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital - of the Articles, in accordance with the Amended Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to each class of shares and reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 6. above.

#### 8 Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to create three (3) further classes of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely (i) the Class B Tracking Shares, (ii) the Class C Tracking Shares and (iii) the Class D Tracking Shares.

#### *Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500) so as to raise it from its current amount of one hundred ten thousand five hundred ninety-six Euro (EUR 110,596) represented by one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096) represented by one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) Class A Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

#### *Third resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue twelve thousand five hundred (12,500) Class B Tracking Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class C Tracking Shares and twelve thousand five hundred (12,500) Class D Tracking Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Amended Articles.

#### *Subscription / Payment*

There now appears Mr Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of (i) Solus Recovery Fund Offshore Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (ii) Solus Recovery Fund LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (iii) Solus Core Opportunities Fund LP, acting by its general partner Solus Advisors LLC, (iv) Solus Recovery Fund II Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (v) Solus Recovery LH Fund LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (vi) Solus Recovery Fund III Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (vii) Solus Opportunities Fund 1 LP, acting by its general partner Solus Advisors LLC, (viii) Solus Opportunities Fund 2 LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, (ix) Solus Opportunities Fund 3 LP, acting by its general partner Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, (x) Sola Ltd, (xi) Solus Investment Co II LLC and (xii) Ultra Master Ltd, all prenamed, by virtue of proxies given under private seal which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Solus Recovery Fund Offshore Master LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one thousand five hundred forty-two Euro (EUR 1,542).

2. Solus Recovery Fund LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Solus Recovery Fund LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of five hundred forty-six Euro (EUR 546).

3. Solus Core Opportunities Fund LP, acting by its general partner Solus Advisors LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Solus Core Opportunities Fund LP Class B Tracking Shares, and to make payment

in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of seven hundred four Euro (EUR 704).

4. Solus Recovery Fund II Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to (i) the Solus Recovery Fund II Master LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620) and (ii) the Solus Recovery Fund II Master LP Class D Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one hundred forty-seven Euro (EUR 147).

5. Solus Recovery LH Fund LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to (i) the Solus Recovery LH Fund LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of four hundred eighty-five Euro (EUR 485), and (ii) the Solus Recovery LH Fund LP Class D Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of seventy Euro (EUR 70).

6. Solus Recovery Fund III Master LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to (i) the Solus Recovery Fund III Master LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of two hundred forty-two Euro (EUR 242), (ii) the Solus Recovery Fund III Master LP Class C Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one hundred twenty-three Euro (EUR 123) and (iii) the Solus Recovery Fund III Master LP Class D Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of two thousand thirty Euro (EUR 2,030).

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, acting by its general partner Solus Advisors LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to (i) the Solus Opportunities Fund 1 LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of four hundred thirty-four Euro (EUR 434), (ii) the Solus Opportunities Fund 1 LP Class C Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of five thousand four hundred forty-six Euro (EUR 5,446) and (iii) the Solus Opportunities Fund 1 LP Class D Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of four thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 4,475).

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, acting by its general partner Solus PE GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to (i) the Solus Opportunities Fund 2 LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of six hundred ten Euro (EUR 610), (ii) the Solus Opportunities Fund 2 LP Class C Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of six thousand nine hundred thirty-one Euro (EUR 6,931) and (iii) the Solus Opportunities Fund 2 LP Class D Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of five thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 5,778).

9. Solus Opportunities Fund 3 LP, acting by its general partner Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Solus Opportunities Fund 3 LP Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of two hundred fifty-seven Euro (EUR 257).

10. Sola Ltd, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Sola Ltd Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of four thousand eight hundred ninety-nine Euro (EUR 4,899).

11. Solus Investment Co II LLC, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Solus Investment Co II LLC Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of three Euro (EUR 3).

12. Ultra Master Ltd, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Ultra Master Ltd Class B Tracking Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of one thousand one hundred fifty-eight Euro (EUR 1,158).

The person appearing declared that all the shares newly issued as per items 1 to 12 above have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500), proof of which is given to the undersigned notary.

Further to all the above-mentioned contributions and subscriptions, the share capital of the Company shall be divided as follows:

Shareholder	Class A Tracking Shares	Class B Tracking Shares	Class C Tracking Shares	Class D Tracking Shares
Solus Recovery Fund Offshore Master LP . . . . .	34,647	1,542	/	/
Solus Recovery Fund LP . . . . .	12,588	546	/	/
Solus Core Opportunities Fund LP . . . . .	9,119	704	/	/
Solus Recovery Fund II Master LP . . . . .	39,699	1,620	/	147

Solus Recovery LH Fund LP . . . . .	13,730	485	/	70
Solus Recovery Fund III Master LP . . . . .	137	242	123	2,030
Solus Opportunities Fund 1 LP . . . . .	297	434	5,446	4,475
Solus Opportunities Fund 2 LP . . . . .	379	610	6,931	5,778
Solus Opportunities Fund 3 LP . . . . .	/	257	/	/
Sola Ltd . . . . .	/	4,899	/	/
Solus Investment Co II LLC . . . . .	/	3	/	/
Ultra Master Ltd . . . . .	/	1,158	/	/
TOTAL: . . . . .	110,596	12,500	12,500	12,500

Following the previous resolution, (i) Solus Opportunities Fund 3 LP, acting by its general partner Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, (ii) Sola Ltd, (iii) Solus Investment Co II LLC and (iv) Ultra Master Ltd, all prenamed, as represented here above, also appear as shareholders at the present general meeting in order to deliberate and vote on the following remaining resolution.

#### Fourth resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital - of the Articles, in accordance with the Amended Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to each class of shares and reflect the resolutions adopted above, so that it will henceforth read as follows:

#### " 6.1. Subscribed and paid-up share capital.

6.1.1 The Company's share capital is fixed at one hundred forty-eight thousand ninety-six Euro (EUR 148,096) represented by (i) one hundred ten thousand five hundred ninety-six (110,596) redeemable tracking shares (parts sociales) of class A (collectively, the Class A Tracking Shares and individually, a Class A Tracking Share), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (parts sociales) of class B (collectively, the Class B Tracking Shares and individually, a Class B Tracking Share), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (parts sociales) of class C (collectively, the Class C Tracking Shares and individually, a Class C Tracking Share) and (iv) twelve thousand five hundred (12,500) redeemable tracking shares (parts sociales) of class D (collectively, the Class D Tracking Shares and individually, a Class D Tracking Share), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.1.2 The Class A Tracking Shares, the Class B Tracking Shares, the Class C Tracking Shares and the Class D Tracking Shares are collectively referred to as the Tracking Shares and individually as a Tracking Share.

6.1.3 The Tracking Shares and any other classes of Shares that may be created have identical rights except for the provisions of Articles 6, 13 and 14 below.

6.1.4 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a Designated Asset), the Company together with the Shareholder(s) may create and issue new classes of Tracking Shares to be defined (designated by the relevant letter in alphabetical order) and/or additional Class A Tracking Shares, Class B Tracking Shares, Class C Tracking Shares or Class D Tracking Shares, as may be determined by the Board of Managers. Any issue of new Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.1.5 The Class A Tracking Shares track the net performance and returns of the Company's investment in the pool of investments defined as "Asset A" (as the relevant Designated Asset) in an investment framework agreement that may be entered into between the Company and its Shareholders contributing such investments to the Company in cause of and/or in relation to the issue to them of such Class A Tracking Shares from time to time (the Asset A).

6.1.6 The Class B Tracking Shares track the net performance and returns of the Company's investment in the pool of investments defined as "Asset B" (as the relevant Designated Asset) in an investment framework agreement that may be entered into between the Company and its Shareholders contributing such investments to the Company in cause of and/or in relation to the issue to them of such Class B Tracking Shares from time to time (the Asset B).

6.1.7 The Class C Tracking Shares track the net performance and returns of the Company's investment in the pool of investments defined as "Asset C" (as the relevant Designated Asset) in an investment framework agreement that may be entered into between the Company and its Shareholders contributing such investment to the Company in cause of and/or in relation to the issue to them of such Class C Tracking Shares from time to time (the Asset C).

6.1.8 The Class D Tracking Shares track the net performance and returns of the Company's investment in the pool of investments defined as "Asset D" (as the relevant Designated Asset) in an investment framework agreement that may be entered into between the Company and its Shareholders contributing such investments to the Company in cause of and/or in relation to the issue to them of such Class D Tracking Shares from time to time (the Asset D).

6.1.9 After full discharge of or such provision as is considered prudent by the Board of Managers against the Company's liabilities present or future arising from time to time, each class of Tracking Shares will be exclusively entitled to the net proceeds and profits (whether of an income or capital nature) realized by the Company on and from the relevant and corresponding Designated Asset, such class of Tracking Shares tracks (in each case, the Net Investment Result) (to be

determined by the Board of Managers and identified in an investment framework agreement that may be entered into between the Company and its Shareholders contributing such investment(s) to the Company in cause of and/or in relation to the issue to them of Class A Tracking Shares, Class B Tracking Shares, Class C Tracking Shares and Class D Tracking Shares and/or as otherwise identified in writing by the Board of Managers). In relation to the Class A Tracking Shares, Asset A shall be the Designated Asset. In relation to the Class B Tracking Shares, Asset B shall be the Designated Asset. In relation to the Class C Tracking Shares, Asset C shall be the Designated Asset. In relation to the Class D Tracking Shares, Asset D shall be the Designated Asset. All such Net Investment Result(s) per class of Tracking Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant class of Tracking Shares (the Special Reserve(s)), and designated with the name of the related class of Tracking Shares. A further Special Reserve will be created for each new class of Tracking Shares, as may be created, designated with the name of such Tracking Shares. Such Special Reserves may be applied by the Board of Managers, in its sole discretion, as set out in these Articles.

6.1.10 Each class of Tracking Shares in issue from time to time may be (in whole or in part) repurchased and cancelled or redeemed and cancelled by way of partial liquidation of the Company, at the option of Company acting by its Board of Managers. Each such repurchase or redemption (in whole or in part) of a class of Tracking Shares shall entitle the relevant Shareholder to a repurchase price or a redemption price (as applicable) comprised of (a) the aggregate nominal value of such Tracking Shares of the relevant class being repurchased or redeemed held by such Shareholder; plus (b) a pro rata portion on a fully diluted basis of the undistributed Net Investment Result attaching to the relevant class of Tracking Shares, and allocated to such class of Tracking Shares' Special Reserve (the Repurchase/Redemption Price).

6.1.11 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, the relevant number of the issued Shares of the relevant class of Tracking Shares, shall be repurchased or redeemed (as applicable) for the Repurchase/Redemption Price and then cancelled.

6.1.12 No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any share premium to be paid to the Company in cause for its issue.

6.1.13 The holders of any of the Tracking Shares in the Company (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of its class, a Share) are together referred to as the Shareholders."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund Offshore Master LP), agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus PE GP LLC);

2. Solus Recovery Fund LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Recovery Fund LP), agissant par son associé commandité Solus PE GP LLC;

3. Solus Core Opportunities Fund LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Core Opportunities Fund LP), agissant par son associé commandité Solus Advisors LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à la même adresse (Solus Advisors LLC);

4. Solus Recovery Fund II Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund II Master LP), agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC;

5. Solus Recovery LH Fund LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery LH Fund LP), agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC;

6. Solus Recovery Fund III Master LP, une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Solus Recovery Fund III Master LP), agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC;

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 1 LP), agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors LLC; et

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 2 LP), agissant par son associé commandité Solus PE GP LLC,

ici toutes représentées ensemble par Laurent Thailly, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A Les parties comparantes sont les seuls associés (les Associés) de la société Recovery Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 110.596), ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188399 (la Société). La Société à été constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, précité, daté du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2064, daté du 6 août 2014.

B Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont encore jamais été modifiés.

C Les Associés, dûment représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Création de trois (3) classes supplémentaires de parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir (i) les parts sociales traçantes et rachetables de classe B (les Parts Sociales Traçantes de Classe B), (ii) les parts sociales traçantes et rachetables de classe C (les Parts Sociales Traçantes de Classe C) et (iii) les parts sociales traçantes et rachetables de classe D (les Parts Sociales Traçantes de Classe D).

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), pour le porter de son montant actuel de cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 110.596), représenté par cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), représenté par cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3 Emission de douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément à la version modifiée proposée des statuts de la Société dans la forme attachée aux procurations (les Statuts Modifiés).

4 Acceptation de la souscription de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B nouvellement émises de la manière suivante:

a) Mille cinq cent quarante-deux (1.542) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund Offshore Master LP), par Solus Recovery Fund Offshore Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 1.542), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund Offshore Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund Offshore Master LP;

b) Cinq cent quarante-six (546) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund LP), par Solus Recovery Fund LP, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent quarante-six euros (EUR 546), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund LP;

c) Sept cent quatre (704) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Core Opportunities Fund LP), par Solus Core Opportunities Fund LP,



par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent quatre euros (EUR 704), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Core Opportunities Fund LP nouvellement émises à Solus Core Opportunities Fund LP;

d) Mille six cent vingt (1.620) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund II Master LP), par Solus Recovery Fund II Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de mille six cent vingt euros (EUR 1.620), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund II Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund II Master LP;

e) Quatre cent quatre-vingt-cinq (485) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery LH Fund LP), par Solus Recovery LH Fund LP, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 485), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery LH Fund LP nouvellement émises à Solus Recovery LH Fund LP;

f) Deux cent quarante-deux (242) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund III Master LP), par Solus Recovery Fund III Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-deux euros (EUR 242), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund III Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund III Master LP;

g) Quatre cent trente-quatre (434) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 1 LP), par Solus Opportunities Fund 1 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent trente-quatre euros (EUR 434), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 1 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 1 LP;

h) Six cent dix (610) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 2 LP), par Solus Opportunities Fund 2 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de six cent dix euros (EUR 610), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 2 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 2 LP;

i) Deux cent cinquante-sept (257) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 3 LP), par Solus Opportunities Fund 3 LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Opportunities Fund 2 LP), agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC), par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante-sept euros (EUR 257), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 3 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 3 LP;

j) Quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4.899) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Sola Ltd), par Sola Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Sola Ltd), par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 4.899), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Sola Ltd nouvellement émises à Sola Ltd;

k) Trois (3) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Investment Co II LLC), par Solus Investment Co II LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (Solus Investment Co II LLC), par un apport en numéraire d'un montant total de trois euros (EUR 3), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Investment Co II LLC nouvellement émises à Solus Investment Co II LLC; et

l) Mille cent cinquante-huit (1.158) Parts Sociales Traçantes de Classe B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe B de Ultra Master Ltd), par Ultra Master Ltd, une société anonyme régie par les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Îles Caïmans (Ultra Master Ltd), par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent cinquante-huit euros (EUR 1.158), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe B de Ultra Master Ltd nouvellement émises à Ultra Master Ltd.

5 Acceptation de la souscription de ces Parts Sociales Traçantes de Classe C nouvellement émises de la manière suivante:

a) Cent vingt-trois (123) Parts Sociales Traçantes de Classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Recovery Fund III Master LP), par Solus Recovery Fund III Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-trois euros (EUR 123), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Recovery Fund III Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund III Master LP;

b) Cinq mille quatre cent quarante-six (5.446) Parts Sociales Traçantes de Classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 1 LP), par Solus Opportunities 1 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille quatre cent quarante-six euros (EUR 5.446), et allocation

de ces Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 1 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 1 LP; et

c) Six mille neuf cent trente-et-une (6.931) Parts Sociales Traçantes de Classe C, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 2 LP), par Solus Opportunities 2 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de six mille neuf cent trente-et-un euros (EUR 6.931), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 2 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 2 LP.

6 Acceptation de la souscription de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D nouvellement émises de la manière suivante:

a) Cent quarante-sept (147) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund II Master LP), par Solus Recovery Fund II Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-sept euros (EUR 147), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund II Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund II Master LP;

b) Deux mille trente (2.030) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund III Master LP), par Solus Recovery Fund III Master LP, par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille trente euros (EUR 2.030), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund III Master LP nouvellement émises à Solus Recovery Fund III Master LP;

c) Quatre mille quatre cent soixante-quinze (4.475) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Opportunities Fund 1 LP), par Solus Opportunities Fund 1 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 4.475), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Opportunities Fund 1 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 1 LP;

d) Cinq mille sept cent soixante-dix-huit (5.778) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Opportunities Fund 2 LP), par Solus Opportunities Fund 2 LP, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 5.778), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Opportunities Fund 2 LP nouvellement émises à Solus Opportunities Fund 2 LP; et

e) Soixante-dix (70) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery LH Fund LP), par Solus Recovery LH Fund LP, par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix euros (EUR 70), et allocation de ces Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery LH Fund LP nouvellement émises à Solus Recovery LH Fund LP.

7 Modification de l'article 6.1 - Capital social souscrit et libéré - des Statuts, conformément aux Statuts Modifiés, afin de déterminer les droits liés à chaque classe de parts sociales et de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 6. ci-dessus.

#### 8 Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de créer trois (3) classes supplémentaires de parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir (i) les Parts Sociales Traçantes de Classe B, (ii) les Parts Sociales Traçantes de Classe C et (iii) les Parts Sociales Traçantes de Classe D.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), pour le porter de son montant actuel de cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (EUR 110.596), représenté par cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), représenté par cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) Parts Sociales Traçantes de Classe A, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

##### *Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe B, douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe C et douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Classe D, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts Modifiés.

### Souscription / Paiement

Comparet maintenant Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de (i) Solus Recovery Fund Offshore Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, (ii) Solus Recovery Fund LP, agissant par son associé commandité Solus PE GP LLC, (iii) Solus Core Opportunities Fund LP, agissant par son associé commandité Solus Advisors LLC, (iv) Solus Recovery Fund II Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, (v) Solus Recovery LH Fund LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, (vi) Solus Recovery Fund III Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, (vii) Solus Opportunities Fund 1 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors LLC, (viii) Solus Opportunities Fund 2 LP, agissant par son associé commandité Solus PE GP LLC, (ix) Solus Opportunities Fund 3 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, (x) Sola Ltd, (xi) Solus Investment Co II LLC et (xii) Ultra Master Ltd, toutes précitées, en vertu de procurations données sous seing privé qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

1. Solus Recovery Fund Offshore Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund Offshore Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 1.542).

2. Solus Recovery Fund LP, agissant par son associé commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent quarante-six euros (EUR 546).

3. Solus Core Opportunities Fund LP, agissant par son associé commandité Solus Advisors LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Core Opportunities Fund LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent quatre euros (EUR 704).

4. Solus Recovery Fund II Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire (i) aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund II Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de mille six cent vingt euros (EUR 1.620) et (ii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund II Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-sept euros (EUR 147).

5. Solus Recovery LH Fund LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire (i) aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery LH Fund LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 485) et (ii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery LH Fund LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-dix euros (EUR 70).

6. Solus Recovery Fund III Master LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire (i) aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Recovery Fund III Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-deux euros (EUR 242), (ii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Recovery Fund III Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-trois euros (EUR 123) et (iii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Recovery Fund III Master LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille trente euros (EUR 2.030).

7. Solus Opportunities Fund 1 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire (i) aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 1 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent trente-quatre euros (EUR 434), (ii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 1 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille quatre cent quarante-six euros (EUR 5.446) et (iii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe D de Solus Opportunities Fund 1 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 4.475).

8. Solus Opportunities Fund 2 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus PE GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire (i) aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 2 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de six cent dix euros (EUR 610), (ii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe C de Solus Opportunities Fund 2 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de six mille neuf cent trente-et-un euros (EUR 6.931) et (iii) aux Parts Sociales Traçantes de Classe D de

Solus Opportunities Fund 2 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 5.778).

9. Solus Opportunities Fund 3 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Opportunities Fund 3 LP, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante-sept euros (EUR 257).

10. Sola Ltd, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Sola Ltd, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 4.899).

11. Solus Investment Co II LLC, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Solus Investment Co II LLC, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de trois euros (EUR 3).

12. Ultra Master Ltd, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Traçantes de Classe B de Ultra Master Ltd, et de procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent cinquante-huit euros (EUR 1.158).

Le comparant déclare que toutes les parts sociales susmentionnées nouvellement émises dans le cadre des points 1 à 12 ci-dessus ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à tous les apports et toutes les souscriptions visées ci-dessus, le capital social de la Société se répartit désormais comme suit:

Associé	Parts	Parts	Parts	Parts
	Sociales Traçantes de Classe A	Sociales Traçantes de Classe B	Sociales Traçantes de Classe C	Sociales Traçantes de Classe D
Solus Recovery Fund Offshore Master LP . . . . .	34.647	1.542	/	/
Solus Recovery Fund LP . . . . .	12.588	546	/	/
Solus Core Opportunities Fund LP . . . . .	9.119	704	/	/
Solus Recovery Fund II Master LP . . . . .	39.699	1.620	/	147
Solus Recovery LH Fund LP . . . . .	13.730	485	/	70
Solus Recovery Fund III Master LP . . . . .	137	242	123	2.030
Solus Opportunities Fund 1 LP . . . . .	297	434	5.446	4.475
Solus Opportunities Fund 2 LP . . . . .	379	610	6.931	5.778
Solus Opportunities Fund 3 LP . . . . .	/	257	/	/
Sola Ltd . . . . .	/	4.899	/	/
Solus Investment Co II LLC . . . . .	/	3	/	/
Ultra Master Ltd . . . . .	/	1.158	/	/
<b>TOTAL:</b> . . . . .	<b>110.596</b>	<b>12.500</b>	<b>12.500</b>	<b>12.500</b>

Suite à la résolution précédente, (i) Solus Opportunities Fund 3 LP, agissant par son associé gérant commandité Solus Advisors Opportunities 3 GP LLC, (ii) Sola Ltd, (iii) Solus Investment Co II LLC et (iv) Ultra Master Ltd, toutes précitées, tels que représentées ci-dessus, apparaissent aussi en tant qu'associés afin de délibérer et voter dans le cadre de la résolution restante suivante:

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 6.1 - Capital social souscrit et libéré - des Statuts, conformément aux Statuts Modifiés, afin de déterminer les droits liés à chaque classe de part sociale et de refléter les résolutions prises ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

##### " 6.1. Capital social souscrit et libéré.

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-huit mille quatre-vingt-seize euros (EUR 148.096), représenté par (i) cent dix mille cinq cent quatre-vingt-seize (110.596) parts sociales traçantes et rachetables de classe A (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe A), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe B (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe B), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe C (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe C) et (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes et rachetables de classe D (collectivement, les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement, une Part Sociale Traçante de Classe D), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

6.1.2 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B, les Parts Sociales Traçantes de Classe C et les Parts Sociales Traçantes de Classe D sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes et individuellement comme une Part Sociale Traçante.

6.1.3 Les Parts Sociales Traçantes et toute autre classe de Parts Sociales qui pourraient être créées ont des droits identiques sous réserve des dispositions des Articles 6, 13 et 14 ci-dessous.

6.1.4 Chaque fois que la Société décide d'acquérir des actifs sous-jacents tels que désignés par le Conseil de Gérance (chacun, un Actif Désigné), la Société peut conjointement avec les Associés créer et émettre de nouvelles classes de Parts Sociales Traçantes à définir (désignées par la lettre pertinente dans l'ordre alphabétique) et/ou le cas échéant des Parts Sociales Traçantes de Classe A, des Parts Sociales Traçantes de Classe B, des Parts Sociales Traçantes de Classe C ou des Parts Sociales Traçantes de Classe D additionnelles tel que déterminé par le Conseil de Gérance. Toute émission de nouvelles Parts Sociales devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux dispositions prescrites pour la modification des Statuts.

6.1.5 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement de la Société dans le groupe d'investissements défini en tant qu'"Actif A" (en tant qu'Actif Désigné pertinent) suivant l'accord cadre pour investissements qui pourra être conclu entre la Société et ses Associés, qui apporteront ces investissements à la Société, en échange de et/ou en rapport avec l'émission à ces derniers des Parts Sociales Traçantes de Classe A (l'Actif A).

6.1.6 Les Parts Sociales Traçantes de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement de la Société dans le groupe d'investissements défini en tant qu'"Actif B" (en tant qu'Actif Désigné pertinent) suivant l'accord cadre pour investissements qui pourra être conclu entre la Société et ses Associés, qui apporteront ces investissements à la Société, en échange de et/ou en rapport avec l'émission à ces derniers des Parts Sociales Traçantes de Classe B (l'Actif B).

6.1.7 Les Parts Sociales Traçantes de Classe C traceront la performance et le rendement de l'investissement de la Société dans le groupe d'investissements défini en tant qu'"Actif C" (en tant qu'Actif Désigné pertinent) suivant l'accord cadre pour investissements qui pourra être conclu entre la Société et ses Associés, qui apporteront ces investissements à la Société, en échange de et/ou en rapport avec l'émission à ces derniers des Parts Sociales Traçantes de Classe C (l'Actif C).

6.1.8 Les Parts Sociales Traçantes de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement de la Société dans le groupe d'investissements défini en tant qu'"Actif D" (en tant qu'Actif Désigné pertinent) suivant l'accord cadre pour investissements qui pourra être conclu entre la Société et ses Associés, qui apporteront ces investissements à la Société, en échange de et/ou en rapport avec l'émission à ces derniers des Parts Sociales Traçantes de Classe D (l'Actif D).

6.1.9 Après décharge pleine et entière des dettes présentes ou future de la Société ou la constitution de toute provision tel que considéré comme prudent par le Conseil de Gérance en considération de ces dettes, chaque classe de Parts Sociales Traçantes aura de manière séparée droit aux revenus nets ou aux bénéfices (que ce soit sous forme de revenu ou de capital) réalisés par la Société sur ou à partir de l'Actif Désigné en question, que cette classe de Parts Sociales Traçantes trace (dans chaque cas, le Résultat Net d'Investissement) (à déterminer par la Conseil de Gérance et tel qu'identifié dans un contrat cadre d'investissement pouvant être signé entre la Société et ses Associés apportant cet investissement à la Société en contrepartie de et/ou en rapport avec l'émission à ces derniers de Parts Sociales Traçantes de Classe A, de Parts Sociales Traçantes de Classe B, de Parts Sociales Traçantes de Classe C et de Parts Sociales Traçantes de Classe D et/ou tel qu'autrement identifié par écrit par la Conseil de Gérance). En relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A, l'Actif A doit être l'Actif Désigné. En relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B, l'Actif B doit être l'Actif Désigné. En relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe C, l'Actif C doit être l'Actif Désigné. En relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe D, l'Actif D doit être l'Actif Désigné. Tous ce ou ces Résultat(s) Net(s) d'Investissement par classe de Parts Sociales Traçantes lié(s) à l'Actif Désigné correspondant doit(doivent) être affecté(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée à la classe de Parts Sociales pertinente (la(les) Réserve(s) Spéciale(s)), et devant être désignée avec le nom de la classe de Parts Sociales Traçantes s'y rattachant. Une Réserve Spéciale supplémentaire sera créée chaque fois qu'une nouvelle classe de Part Sociales Traçantes sera créée et sera désignée par le nom de ces Parts Sociales Traçantes. Ces Réserves Spéciales peuvent être utilisées par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion de la manière telle que prévue dans ces Statuts.

6.1.10 Chacune des classes de Parts Sociales Traçantes émises pourra être (en intégralité ou en partie) rachetée et annulée ou repayée et annulée par voie de liquidation partielle de la Société, à l'appréciation de la Société agissant par son Conseil de Gérance. Chaque rachat ou repaiement (en intégralité ou en partie) de classe de Parts Sociales Traçantes donne le droit à l'Associé en question, à un prix de rachat ou de repaiement (le cas échéant) composé de (a) la totalité de la valeur nominale de ces Parts Sociales Traçantes de la classe pertinente rachetée ou repayée détenue par cet Associé; plus (b) une portion au pro rata sur une base intégralement diluée du Résultat Net d'Investissement non-distribué lié à la Classe de Parts Sociales Traçantes en question, et alloué à la Réserve Spéciale de sa classe de Parts Sociales Traçantes (le Prix de Rachat/Repaiement).

6.1.11 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision des Associés, prise selon les mêmes dispositions prévues pour la modification de ces Statuts, et en cas de réduction du capital social, le

nombre pertinent de Parts Sociales émises de la classe de Parts Sociales Traçantes pertinente, devra être racheté ou repayé (le cas échéant) au Prix de Rachat/Repaiement et devront ensuite être annulées.

6.1.12 Aucune Part Sociale ne pourra être émise à un prix inférieur à la totalité de sa valeur nominale augmentée de toute prime d'émission à payer à la Société en considération de son émission.

6.1.13 Les détenteurs de Parts Sociales Traçantes dans la Société (collectivement et nonobstant leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et nonobstant sa classe, une Part Sociale) sont collectivement définis comme étant les Associés."

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014165845/749.

(140188389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Brigit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.743.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the Company BRIGIT HOLDING S.A. a limited company, (société anonyme), duly organized and existing under the laws of Luxembourg with its registered office in L-2522 Luxembourg, 6 rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 159.743 (the "Corporation"),

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 40.000 (forty thousand) shares of EUR 1,- (one Euro) each, divided as follows:

- 31,000 (thirty one thousand) class A shares;
- 1,000 (one thousand) class B shares;
- 1,000 (one thousand) class C shares;
- 1,000 (one thousand) class D shares;
- 1,000 (one thousand) class E shares;
- 1,000 (one thousand) class F shares;
- 1,000 (one thousand) class G shares;
- 1,000 (one thousand) class H shares;
- 1,000 (one thousand) class I shares; and
- 1,000 (one thousand) class J shares, representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The sole shareholder present and his proxy furthermore explicitly declare to renounce all formalities relating to the convening of general meetings and declare to be fully acquainted with the agenda of the meeting.

III.- The meeting further acknowledges that the following document is submitted to the meeting:

- a power of attorney duly signed by the representative of VACON PROPERTIES S.A.

This document is remaining attached to the present deed.

IV.- The chairman declared that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the subscribed capital by 1.100 EUR, in order to raise it from its current amount of 40.000,- EUR to 41.100,- EUR by issue of 1.100 new shares having the same rights and obligations as the existing one, to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

2. Acceptation of subscription and payment.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

4. To amend the purpose of the company

5. To amend article 3 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

6. To amend the last paragraph of the article 8.

7. Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the issued share capital by 1'100.-EUR (one thousand one hundred Euro), in order to raise it from its current amount of 40'000.- EUR (forty thousand Euro) to 41'100.- EUR (forty one thousand one hundred Euro) by issue of 1'100 (one thousand one hundred) new class A shares having the same rights and obligations as the existing class A shares.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 1'100 (one thousand one hundred) new class A shares the actual sole shareholder, which paid the new shares up in cash for a total amount of 1'100.- EUR (one thousand one hundred Euro).

The amount of 1'100.- EUR (one thousand one hundred Euro), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The meeting decides to convert one hundred (100) class B, C, D, E, F, G, H, I, and J, into Class A Shares.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the Articles 5 of Incorporation to read as follows:

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 41,100 (forty one thousand and one hundred Euro), represented by 41,100 (forty one thousand and one hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 33000 (thirty three thousand) class A shares;
- 900 (nine hundred) class B shares;
- 900 (nine hundred) class C shares;
- 900 (nine hundred) class D shares;
- 900 (nine hundred) class E shares;
- 900 (nine hundred) class F shares;
- 900 (nine hundred) class G shares;
- 900 (nine hundred) class H shares;
- 900 (nine hundred) class I shares;
- 900 (nine hundred) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the reverse alphabetical order), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner requires for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to add the following purpose to the company:

“The purpose of the company is the investment in real estates. The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which the company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose”

#### *Sixth resolution*

Following to the fourth resolution, the meeting decides to subsequently amend article three of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the company is the investment in real estates. The company may carry out any commercial, industrial or financial operation which the company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose

The purpose for which the company is founded is also the holding and the development of intellectual rights of any nature as well as the grant of utilization license of the latter; the company will also be able to develop all activities of research and development aiming at optimizing the value of these rights.

The purposes for which the company is founded is also the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### *Seventh resolution*

The meeting decides to modify the last paragraph of the article 8 as follow:

“Any act of disposal of real estate or participation requires prior approval of the shareholders meeting and, in this context, at least 67% of the affirmative votes.”

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Corporation as a result of the present stated deed is estimated at EUR 1,250.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société BRIGIT HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6 rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 159.743 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Mr Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mr Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 40.000 (quarante mille) actions de EUR 1,- (un euro), divisées en

- 31.000 (trente et un mille) actions de classe A;

- 1.000 (mille) actions de classe B;

- 1.000 (mille) actions de classe C;

- 1.000 (mille) actions de classe D;

- 1.000 (mille) actions de classe E;

- 1.000 (mille) actions de classe F;

- 1.000 (mille) actions de classe G;

- 1.000 (mille) actions de classe H;

- 1.000 (mille) actions de classe I; et

- 1.000 (mille) actions de classe J, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique présent et son mandataire déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que le document suivant a été soumis à l'Assemblée Générale:

- une procuration dûment signée par le représentant de la société VACON PROPERTIES S.A.

Ce document restera annexé au présent acte.

IV.- Le président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.100,- EUR, en vue de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à 41.100,- EUR par l'émission de 1.100 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes et à libérer entièrement par contribution en numéraire.

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

4.- Modification de l'objet social

5.- Modification de l'article 3 des statuts afin de refléter les résolutions prises

6.- Modification du dernier paragraphe de l'article 8.

7.- Divers

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 1.100,- EUR (mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR (quarante mille euros) à 41.100,- EUR (quarante et un mille cent euros), par la création et l'émission de 1.100 (mille cent) nouvelles actions de catégorie A ayant les mêmes droits et obligations que les actions de catégorie A existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 1.100 (mille cent) nouvelles actions de catégorie A par l'actionnaire unique actuel, lequel déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de 1.100,- EUR (mille cent euros) intégralement alloué au compte capital social.

Le montant de mille cent euros (EUR 1.100,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir cent (100) actions de catégorie B, C, D, E, F, G, H, I, et J, en actions de catégorie A

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 41.100,- (quarante et un mille cent Euros) représenté par 41.100 (quarante et un mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 33000 (trente-trois mille) actions de classe A;
- 900 (neuf cents) actions de classe B;
- 900 (neuf cents) actions de classe C;
- 900 (neuf cents) actions de classe D;
- 900 (neuf cents) actions de classe E;
- 900 (neuf cents) actions de classe F;
- 900 (neuf cents) actions de classe G;
- 900 (neuf cents) actions de classe H;
- 900 (neuf cents) actions de classe I;
- 900 (neuf cents) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

#### *Cinquième résolution*

La société décide d'ajouter l'objet suivant:

«La société a pour objet l'investissement dans des biens immobiliers.

Elle pourra faire toute opération commerciale, industrielle, ou financière que la société jugera, directement ou indirectement, utile à l'accomplissement de son objet»

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'investissement dans des biens immobiliers.

Elle pourra faire toute opération commerciale, industrielle, ou financière que la société jugera, directement ou indirectement, utile à l'accomplissement de son objet. La société a également pour objet la détention et le développement de droits intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.»

*Sixième résolution*

La société décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 8 pour lui donner la teneur suivante:

«Tout acte de disposition concernant les immeubles détenus par la société ou les participations demande l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires et, dans ce contexte, avec un vote 67 %»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à 1.250,- EUR

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des comparants et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2014. Relation GRE/2014/4084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014165375/273.

(140188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**LUX 37 Starlight Eur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.008.

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MStar Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188 110 and with registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, here represented by Mr Thierry Drinka, its Manager, residing professionally at 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg.

The appearing party is the Sole Shareholder of "Lux 37 Starlight EUR S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188 008 and with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Company"), incorporated by deed enacted by Me Martine Schaeffer on June 13, 2014 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2253 of August 23, 2014. To date, the Company's articles of association have not been previously amended.

The appearing party requested that the notary enact the agenda of the meeting, which is as follows:

169916

### Agenda

1. Decision to change the statutory seat of the Company to 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. Decision to appoint, Mr Julien Petitfrère, as additional Manager of the Company.
3. Miscellaneous.

Then the Sole Shareholder took the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg to 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

#### *Second resolution:*

The sole shareholder resolves to appoint Mr Julien Petitfrère, with professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg as additional Manager of the Company, from the date of the present deed and for an unlimited period of time.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MStar Germany Holdings S.à r.l., une société constituée et régie par les Lois du Grand- Duché du Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188 110, dont le siège social est au 6, rue Gabriel Lipmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, représentée ici par Monsieur Thierry Drinka, son Gérant, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg.

L'Associé Unique est le seul associé de «Lux 37 Starlight EUR S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188 008, avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 juin 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2253 du 23 août 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée, lequel est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
2. Nomination de Monsieur Julien Petitfrère en tant que Gérant de la Société.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

#### *Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la Société à compter de la date de la présente Assemblée et pour une période indéterminée.

169917

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2014. LAC/2014/48777. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165661/88.

(140188975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

**Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of October,

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Whitehall French RE 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.602

Here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, pursuant to a power of attorney granted under private seal dated on October 2<sup>nd</sup>, 2014.

Such power of attorney, after signed "ne varietur" by the appearing person and the notary and shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

The appearing person, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Whitehall French RE 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated July 21<sup>st</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 6<sup>th</sup>, 2005 number 1331, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.601 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, dated December 24<sup>th</sup>, 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 291 of February 10<sup>th</sup>, 2009.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act these following resolutions contained into the agenda:

*Agenda:*

- 1.- Dissolution and liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of the liquidator; and
- 3.- Determination of the powers of the liquidator.

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides pursuant to article 20 of the articles of association of the Company to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company (the "Liquidator").

### Third resolution

The Sole Shareholder decided that, in the exercise of his functions, the liquidator shall have the broadest powers to perform all acts of administration, management and disposal concerning the Company, regardless of the nature or the importance of the transactions in question.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be entitled to represent the Company vis-à-vis third parties, including in court, either as plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive property rights or similar rights, charges, actions for rescission, it may discharge, with or without payment, of the registration of any charge, seizure or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with law, repurchase shares issued by the Company.

The liquidator may, on his own responsibility, pay associated advances on the liquidation proceeds.

The liquidator may, on its own responsibility and for a period as set by him to one or more agents of the powers it deems fit for the accomplishment of specific acts.

The Company in liquidation is validly without limitation committed to third parties by the signature of the liquidator for all acts including those involving any public official or notary.

The Sole Shareholder decided to approve the liquidator's remuneration as agreed between the parties.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille quatorze, le trois octobre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

«Whitehall French RE 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.601,

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique («l'Associée Unique») de «Whitehall French RE 1 S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, daté 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 décembre 2005 numéro 1331, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.601 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 en date du 10 février 2009.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

#### Agenda:

- 1.- Dissolution et liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de liquidateur;
- 3.- Détermination des pouvoirs du Liquidateur.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide conformément à l'article 20 des statuts de la Société de nommer l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé Unique a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation données à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénoms usuels, état et demeures, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. LAC/2014/47025. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165209/125.

(140187773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

**Ruffer Protection Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.612.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires (l'Assemblée) de Ruffer Protection Strategies («la société») s'est tenue à Luxembourg le 15 octobre 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a renouvelé les mandats de Mme Mary McBain, M. Benjamin Boucher-Ferté, M. Jean Garbois, M. William Jones et M. Myles Marmion en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a également renouvelé le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseurs d'entreprises indépendants de la Société pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014168664/16.

(140192474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

**Dasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 octobre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014168986/11.

(140193518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---

**Dafode S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.374.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement en date du 30 octobre 2014 que:

- La démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 31 août 2014;
- Madame Christelle MATHIEU, née le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 31 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168984/16.

(140193549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---

**Dakimo II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Strassen, 40-42, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.335.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2014 que:

Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période de six (6) années. Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Camille WEIS, directeur de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 18, Op de Rousen,
- Madame Viviane WEIS-SEIL, directrice financière, demeurant à L-8398 Roodt/Septfontaines, 18, Op de Rousen
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Le mandat du Commissaire LUX-AUDIT S.A. est renouvelé pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration le 29 octobre 2014 que:

- Monsieur Camille WEIS est nommé en tant que Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.
- Monsieur Camille WEIS est désigné comme Administrateur-délégué de la Société pour une durée de six (6) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014168985/25.

(140193139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

---